



Création d'un 2sd département dans une micro

Par **Shaolin_old**, le **05/11/2007** à **22:14**

Bonjour,

Je suis étudiant, je vais avoir 18 ans, et je suis entrain de créer une marque de vélo. Mon père possède une micro-entreprise qui est enregistrée dans le domaine des métaux. Moi, voulant vendre les produits de ma marque (qui sont uniquement fait de métaux), j'ai pensé pouvoir les vendre par l'intermédiaire de la micro de mon père, juste pour tester le marcher et si ma marque décolle, je créer une société ou autre. Ayant eu un rendez-vous avec la chambre du commerce, on m'a dit que cela était possible.

Je m'adresse donc à vous car je n'ai pas les moyens de financer un avocat pour mes renseignements.

Je compte vendre mes produits directement aux « bureaux » de mon père mais principalement par internet, c'est-à-dire créer un site d'achat en ligne. J'ai pour cela, besoin de renseignements concernant les obligations à faire figurer sur le site (règlements, conditions de vente, ...) mais aussi sur les droits de mes clients ainsi que sur les risques aux quels je m'expose (si mon père peut avoir des problèmes à cause de moi, ...), bref, dites moi tous ceux que vous savez s'il vous plaît.

J'espère que vous pouvez m'aider dans ma démarche.

William

PS : Les produits vendus seraient bien entendu aux normes européennes.

J'ai fais les démarches à l'INPI pour que ma marque soit enregistrée.